

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2001
TENUE À QUÉBEC
À 10 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse Ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de la Capitale nationale
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval

Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Simard, Sylvain

Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Trudel, Rémy

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

LE FRANÇAIS STANDARD EN USAGE AU QUÉBEC, PROJET DE RECHERCHE SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (RÉF. : 2001-0058)

Le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie soumet un mémoire daté du 2 février 2001 et portant sur « Le français standard au Québec », projet de recherche soumis par l'université de Sherbrooke. Ce mémoire vise l'octroi d'un soutien financier à un projet de recherche soumis par l'université de Sherbrooke sur le français standard en usage au Québec. Ce projet a pour objectif de constituer une banque de données lexicographiques, un dictionnaire général et normatif du français selon les usages au Québec ainsi qu'une plate-forme intégrée permettant le transfert de technologies. La contribution demandée au gouvernement est de 5,73 M\$ sur une période de cinq ans.

Monsieur Rochon explique à ses collègues que ce projet de recherche soumis par l'université de Sherbrooke chemine depuis deux ans déjà, avec la collaboration du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation. On remarque que beaucoup de termes utilisés au Québec n'ont pas la même signification que la définition qu'en donnent les dictionnaires français, de là l'importance d'avoir un dictionnaire qui tienne compte du contexte nord-américain. Par ailleurs, il sera possible de développer, entre autres, des logiciels de correction à partir du thésaurus du dictionnaire.

Il croit qu'il est possible qu'un débat s'amorce entre les tenants de la langue française universelle et ceux de la langue française parlée au Québec. Il faut cependant se rappeler que les langues anglaise, espagnole et portugaise ne se parlent pas de la même façon en Amérique qu'en Europe. Une base de référence est donc nécessaire pour que la langue française évolue au Québec. Il mentionne, par ailleurs, que ce projet de recherche nécessitera un financement de 9 M\$, dont 2 M\$ seront versés par l'université de Sherbrooke et 5,7 M\$ par le gouvernement québécois. Il souhaitait mettre à contribution le Fonds de suppléance pour le financement de ce projet, mais le Conseil du trésor recommande plutôt qu'un montant de 1 M\$ soit financé à même les crédits périmés du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'exercice financier 2000-2001. Il dit avoir l'intention de retravailler le projet de recherche afin de le préciser davantage en vue d'obtenir un financement du gouvernement et d'autres partenaires pour les autres années.

Monsieur Léonard remarque que le financement prévu pour le projet de recherche n'a fait l'objet d'aucune ventilation détaillée. Or, la création d'un dictionnaire est un exercice de grande envergure et il est possible que sa période de réalisation excède les cinq années prévues. Il demande pourquoi les organismes qui accordent des subventions n'interviennent pas dans ce projet. Monsieur Rochon lui répond que ces organismes n'interviennent pas dans des projets de cette nature. Il est cependant d'accord avec la position que prend le Conseil du trésor dans ce dossier. Les organismes intéressés souhaitent que ce soit le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie qui s'assure de la coordination de ce dossier.

Monsieur Simard se dit surpris du fait que ce projet ne soit pas financé par des fonds qui octroient des subventions afin qu'il puisse être évalué par des pairs. À ce sujet, monsieur Rochon dit qu'une demande en ce sens sera formulée. Il faudra alors attendre la suite des événements. Il dit retenir la recommandation formulée par le Secrétariat du Comité ministériel de l'éducation et de la culture. À la question du premier ministre demandant si ce dictionnaire intégrera autant les termes du français universel que ceux du français parlé au Québec, monsieur Rochon lui répond que lorsqu'un terme aura une référence québécoise, cette référence sera utilisée. Le premier ministre se demande également si la période de réalisation de ce projet ne risque pas d'excéder le délai prévu de cinq ans. Il ajoute qu'à son avis, aucune

demande de subventions ne devrait être présentée au gouvernement fédéral pour mener à bien ce projet.

Décision numéro : 2001-028

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire daté du 2 février 2001, soumis par le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie et portant sur « Le français standard en usage au Québec » projet de recherche soumis par l'université de Sherbrooke (réf. : 2001-0058),

- 1- d'approuver le principe du projet de recherche « Le français standard en usage au Québec » soumis par l'université de Sherbrooke;
- 2- de confier au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, au président du Conseil du trésor et à la ministre responsable de la Charte de la langue française le soin de désigner conjointement un responsable chargé de ce projet et de lui confier le mandat suivant :
 - A. établir clairement les coûts de réalisation de ce projet, son échéancier, son plan de financement et les modalités de la participation financière du gouvernement,
 - B. examiner la possibilité d'autofinancement de la contribution gouvernementale, en totalité ou en partie, par les ministères et organismes concernés,
 - C. faire rapport au Conseil des ministres sur l'exécution de ce mandat dans les meilleurs délais;
- 3- de prendre acte que le Conseil du trésor peut convenir du financement d'une contribution gouvernementale à ce projet d'un montant de 1 M\$ pour l'exercice financier 2001-2002, à même des disponibilités budgétaires identifiées à l'enveloppe budgétaire 2000-2001 du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS ET LES CAS REQUÉRANT UNE AUTORISATION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (RÉF. : 2001-0033)

Le ministre des Ressources naturelles soumet un mémoire daté du 2 février 2001 et portant sur un projet de règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie. Ce mémoire vise l'approbation d'un projet de règlement ayant pour objet de fixer les cas et les conditions où le transporteur d'électricité, le distributeur d'électricité et les distributeurs de gaz naturel doivent obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie pour certaines activités, notamment celle d'acquérir, de construire ou de disposer des immeubles ou des actifs destinés au transport ou à la distribution.

Monsieur Brassard explique à ses collègues qu'il s'agit d'un projet de règlement qui fixe les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie pour le transport et la distribution de l'énergie.

Décision numéro : 2001-029

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire daté du 2 février 2001, soumis par le ministre des Ressources naturelles et portant sur un projet de règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (réf. : 2001-0033),

d'approuver le projet de règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie proposé par le ministre des Ressources naturelles et d'autoriser sa publication préalable à la Gazette officielle du Québec.

ÉLECTIONS TENUES AUX FINS DE FORMER LE CONSEIL DES FUTURES VILLES DE MONTRÉAL, DE LONGUEUIL, DE HULL-GATINEAU ET DE LÉVIS (RÉF. : 2001-1191)

Madame Harel explique qu'il est proposé d'utiliser le pouvoir habilitant que prévoit la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais pour préciser le fait que les partis politiques pourront être autorisés à se présenter et à recueillir des fonds pour les élections de la nouvelle ville. Cette mesure s'adresse aux cinq nouvelles grosses villes. Il est proposé également de permettre la fusion de partis politiques.

RÉORGANISATION MUNICIPALE TERRITORIALE DANS LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT DE CHICOUTIMI-JONQUIÈRE, SHERBROOKE ET TROIS-RIVIÈRES (RÉF. : 2001-0084)

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soumet un mémoire portant sur la mise en œuvre de la réorganisation municipale territoriale dans les régions métropolitaines de recensement de Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières. Ce mémoire vise à autoriser la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole à exiger des municipalités concernées par l'établissement de chacune des nouvelles villes de Saguenay, de Sherbrooke et de Trois-Rivières, qu'elles présentent une demande commune de regroupement dans un délai que fixerait la ministre. Pour chacune des nouvelles villes, la ministre désignerait une équipe de conciliation qui serait chargée de définir, en collaboration avec les élus et les fonctions publiques en place, le contenu de la demande commune de regroupement. Il vise également l'approbation du principe de la présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi habilitant, entre autres, le gouvernement à définir, par décret, des arrondissements sur le territoire des municipalités et comportant les dispositions nécessaires à l'établissement des structures supralocales dans chacune des trois régions métropolitaines concernées.

Madame Harel explique qu'elle propose l'adoption d'un décret pour chacune de ces trois régions, ajoutant que des projets de loi s'avèreront nécessaires pour la création des arrondissements. Elle signale que le processus de réorganisation municipale territoriale pour la région de Sherbrooke se fait de consentement, même si les maires de cette région craignent de vivre la même situation que celle des grandes villes. Elle demande, par ailleurs, que les décrets ne soient pas rendus publics avant l'annonce de ce projet qui se fera la semaine prochaine. Par ailleurs, faisant référence au rapport préparé sur la fusion du Saguenay, elle signale que la solution pour la partie rurale qui comprend douze municipalités est imprécise. De plus, la population de la municipalité de La Baie est très mécontente. À ce sujet, le premier ministre mentionne être prêt à rencontrer le maire de cette municipalité. Madame Harel indique que le maire de La Baie est prêt à consentir certains aménagements, notamment que sa municipalité fusionne avec les petits villages. Elle croit, par ailleurs, que le rapport sur la fusion à Trois-Rivières n'est pas adéquat. Ce rapport recommande de procéder maintenant à un regroupement de quatre municipalités et d'y fusionner les deux autres municipalités dans deux ans, car selon les évaluations fournies par ces dernières, il en coûterait 60 M\$ pour assurer leur conformité aux normes. Elles désirent être regroupées avec le milieu rural alors qu'elles sont des municipalités de banlieue. Madame Harel croit que les territoires ne doivent pas être découpés selon des intérêts particuliers. Elle mentionne que le décret prévoit le regroupement de quatre municipalités et que le conciliateur fera sa recommandation pour les deux autres municipalités. Il est, par ailleurs, proposé de créer une communauté rurale pour le reste du territoire, ce dernier scénario recevant la faveur du monde rural.

Décision numéro : 2001-030**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire soumis par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et portant sur la mise en œuvre de la réorganisation municipale territoriale dans les régions métropolitaines de recensement de Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières (réf. : 2001-0084),

1- d'adopter le décret proposé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole concernant l'autorisation donnée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'exiger la présentation d'une demande commune de regroupement des villes de Jonquière, de Chicoutimi, de Laterrière et de La Baie, des municipalités de Shipshaw et de Lac Kénogami et du Canton Tremblay;

2- d'adopter le décret proposé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole concernant l'autorisation donnée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'exiger la présentation d'une demande commune de regroupement des villes de Bromptonville, de Fleurimont, de Lennoxville, de Rock Forest, de Sherbrooke et de Waterville, des municipalités d'Ascot, de Deauville, de Saint-Élie-d'Orford, de Compton et de Stoke, de la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton et du Canton d'Hatley;

3- d'adopter le décret proposé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole concernant l'autorisation donnée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'exiger la présentation d'une demande commune de regroupement des villes de Trois-Rivières, de Trois-Rivières-Ouest, de Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Marie-du-Cap;

4- d'accepter le principe de la présentation à l'Assemblée nationale, au printemps 2001, d'un ou de projets de loi afin d'habiliter le gouvernement à définir, par décret, entre autres, les arrondissements sur le territoire des municipalités et les conditions d'établissement des communautés rurales et des commissions conjointes d'aménagement et plus particulièrement :

- A. dans le cas du Saguenay, d'adopter les dispositions législatives requises visant la création de la communauté rurale du Fjord-du-Saguenay composée des 13 municipalités non-parties au regroupement de l'agglomération urbaine et la mise en place, sur le modèle de l'Outaouais, d'une commission conjointe d'aménagement composée de représentants de la ville de Saguenay et de la communauté rurale du Fjord-du-Saguenay,
- B. en ce qui concerne Trois-Rivières, d'adopter les dispositions législatives requises visant la création de la communauté rurale des Chenaux;

5- d'indiquer à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole :

- A. qu'elle devra financer les coûts qu'implique la mise en œuvre de la réorganisation municipale des régions métropolitaines de Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières, et ce, à même l'enveloppe budgétaire de son ministère,
- B. qu'aucun engagement ne devra être pris face aux municipalités visées en ce qui a trait à une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière au regroupement municipal, tant que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole n'aura pas identifié la source de disponibilité des sommes requises à cette fin,
- C. que les dépenses de fonctionnement des comités de transition devront être financées à même les montants prévus pour la réorganisation municipale dans l'entente financière et fiscale avec les municipalités.

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DU 400^e ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC
(RÉF. : 2001-1024)

Le ministre responsable de la région de la Capitale nationale propose un décret concernant une subvention à la Société du 400^e anniversaire de Québec. Ce décret vise l'octroi à la Société du 400^e anniversaire de Québec d'une subvention de 1,85 M\$ pour la préparation des célébrations et activités entourant cet événement.

Décision numéro : 2001-031

Le Conseil des ministres décide :

- 1- d'adopter le décret proposé par le ministre responsable de la région de la Capitale nationale concernant une subvention à la Société du 400^e anniversaire de Québec;
- 2- de confier au ministre responsable de la région de la Capitale nationale le soin de convenir du financement de l'événement faisant l'objet de ce décret avec le Conseil du trésor;
- 3- de confier au ministre responsable de la région de la Capitale nationale le soin de procéder à la réalisation d'une étude permettant d'identifier les impacts financiers globaux liés à la tenue des fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec, l'étalement de ces derniers impacts et leurs modalités de financement, y compris la recherche de partenaires financiers publics et privés.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE ET TERRITORIALE DES
MINISTRES DE L'AGRICULTURE (RÉF. : 2001-1164)

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, soumet un mémoire portant sur le mandat et la composition de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'agriculture, les 6 et 7 mars 2001, à Québec. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera à la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'agriculture qui doit se tenir à Québec, les 6 et 7 mars 2001.

Décision numéro : 2001-032

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire soumis par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et portant sur le mandat et la composition de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'agriculture, les 6 et 7 mars 2001, à Québec (réf. : 2001-1164),

- 1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera à la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'agriculture qui doit se tenir à Québec, les 6 et 7 mars 2001, soit le suivant :

A. en ce qui concerne l'économie des sciences de la vie :

- 1) indiquer que le Québec est d'accord pour tenir des consultations restreintes sur son territoire quant aux stratégies de développement à adopter dans ce dossier,
- 2) indiquer que tout processus de consultation devra laisser une marge de manœuvre entière au Québec quant au mécanisme de consultation retenu, au format des rencontres et au moment propice à tenir celles-ci et que le Québec possède des forums de

consultation éprouvés qui seront mis à contribution, le moment venu,

B. en ce qui concerne la gestion intégrée du risque :

- 1) rappeler que le Québec s'est doté de ses propres programmes de sécurité du revenu qui répondent, de façon rapide et efficace, aux situations de crises,
- 2) préciser que le Québec ne s'oppose pas à une aide additionnelle du gouvernement fédéral mais préconise plutôt une consolidation à long terme du cadre de gestion du risque,
- 3) rappeler que si le gouvernement fédéral injecte de nouveaux fonds, il devra le faire en tenant compte des objectifs et des particularités du Québec, et ce, de façon équitable et suffisamment flexible pour respecter les façons de faire du Québec,
- 4) indiquer que le Québec est disposé à entamer des discussions sur la gestion intégrée du risque,

C. en ce qui concerne le programme canadien du revenu agricole :

- 1) demander, au besoin, la ratification des ententes actuelles comme condition avant de considérer toute modification au programme canadien du revenu agricole,
- 2) dans l'éventualité où le gouvernement fédéral ajouterait des fonds en raison de la crise actuelle sans élargir la portée de l'accord-cadre à d'autres types de risques, réclamer une base équitable de répartition des fonds,

D. en ce qui concerne le commerce international, rappeler au besoin la position du Québec telle qu'élaborée en concertation avec le milieu agricole québécois et visant essentiellement le maintien de la gestion de l'offre et la protection des systèmes de mise en marché collective,

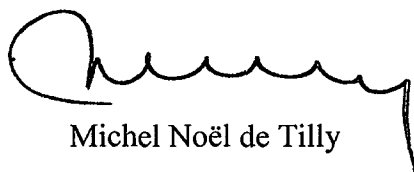
E. en ce qui concerne les autres sujets inscrits à l'ordre du jour de la conférence, partager avec les autres délégations l'information et l'expertise dont dispose le Québec,

F. s'assurer que le communiqué de presse conjoint qui pourra être émis au terme de la conférence fasse état des positions et dissidences exprimées par le Québec et, en cas de désaccord sur son libellé, s'assurer de l'émission d'un communiqué de presse propre au gouvernement du Québec qui fasse état de ses positions et dissidences;

2- d'adopter le décret proposé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant le mandat et la composition de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'agriculture, les 6 et 7 mars 2001, à Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 15

Approuvé par



Michel Noël de Tilly

Le : 14 février 2003